

2004-2024

20 ANS DE MESURES ENVIRONNEMENTALES



**SO
WA
ER** | Pour des
demains
durables



2004-2024

20 ans de mesures environnementales

La volonté de s'inscrire dans une logique de développement durable réfléchi et encadré des aéroports de Charleroi et Liège a amené la Wallonie, en 2001, à la constitution de la SOWAER.

Désignée par le Gouvernement wallon comme un outil stratégique, durable et opérationnel, la SOWAER est chargée de gérer et développer dans une perspective réfléchie, le développement des aéroports en prenant en considération les potentialités de développement économique, mais également la préservation de la qualité de vie des citoyens avec la mise en œuvre dès le départ d'un vaste programme de mesures environnementales inédit en Europe.

UN PROGRAMME INÉDIT EN EUROPE, QUI PRÉVOIT DES MESURES À COURT TERME ET UN DISPOSITIF PRÉVISIONNEL LONG TERME.

Dès sa création, en 2001, la SOWAER s'est distinguée comme le bras armé de la Wallonie assurant la mise en œuvre du nouveau cadre réglementaire destiné à préserver le cadre de vie des citoyens aux abords des deux aéroports. Ce ne fut pas aisé suite aux différents recours en justice de riverains, opposants au développement de l'aéroport de Liège et visant la fermeture de nuit de l'aéroport de Liège.

En 2003, la Cour constitutionnelle valide cependant le bien-fondé de la politique wallonne en matière de mesures environnementales autour des aéroports et le cadre légal peut être complété par de nouvelles dispositions qui déboucheront sur l'adoption d'une nouvelle loi sur le bruit en 2004 et des PEB/PDLT encore d'application aujourd'hui.

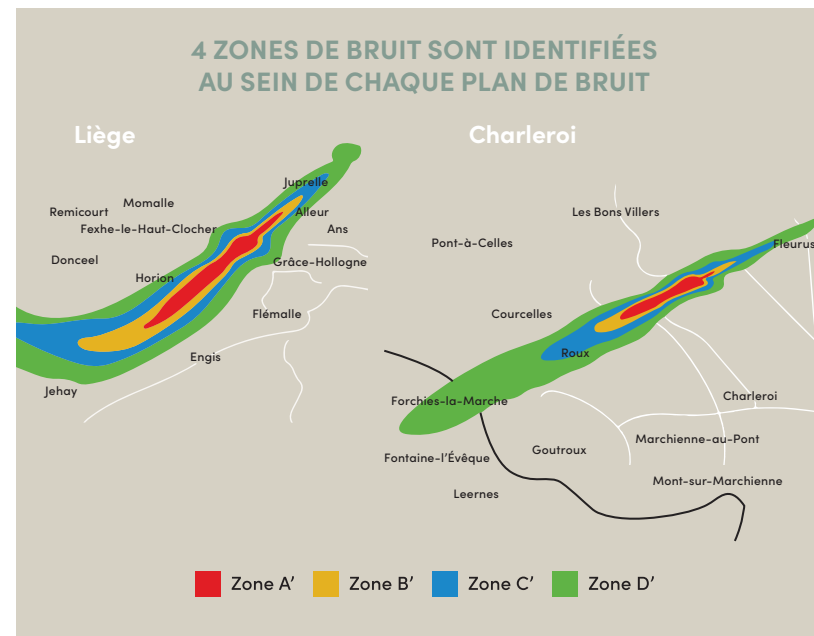


DES OUTILS PROSPECTIFS POUR LA STABILITÉ DU DÉVELOPPEMENT AÉROPORTUAIRE ET LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT DES CITOYENS

Le dispositif prévoit un **Plan d'Exposition au Bruit (PEB)** et un **Plan de Développement à Long Terme (PDLT)** pour chaque aéroport wallon.

Le plan de développement à long terme (PDLT) fixe les limites maximales de développement de l'aéroport concerné et permet d'introduire des dispositions préventives dans la réglementation wallonne en matière d'aménagement du territoire. Il a pour objectifs une planification de l'occupation du territoire conforme au développement souhaité des deux aéroports et une gestion à long terme de l'impact sonore.

Le plan d'exposition au bruit (PEB) tient compte de la réalité actuelle des niveaux sonores et d'une projection de la flotte à 10 ans. Il est vérifié tous les trois ans et adapté, le cas échéant, pour tenir compte de l'évolution du trafic. Il s'agit donc d'un plan de gestion de l'impact sonore de l'activité des deux aéroports. C'est sur cette base que les mesures d'accompagnement en faveur des citoyens sont appliquées.



Les différentes mesures d'accompagnement pour les citoyens situés dans une des zones des plans d'exposition au bruit peuvent être résumées comme suit :

en zones A' et B' :

- ▶ rachat ou insonorisation des immeubles
- ▶ primes de déménagement octroyées aux locataires
- ▶ indemnités pour les personnes qui exercent une activité commerciale ou professionnelle en cas de perte de revenus induite par le développement aéroportuaire

en zones C' :

insonorisation des immeubles

en zones D' :

aides forfaitaires à l'insonorisation des immeubles

Les insonorisations réalisées par la SOWAER en zones A', B' et C' sont assorties d'obligations de résultat.

Toutes ces mesures tiennent compte du « **principe d'égalité** » qui garantit des aides équivalentes à des riverains subissant les mêmes nuisances ou contraintes, quelle que soit la zone dans laquelle ils se trouvent.



Depuis sa création, la SOWAER déploie une offre de services, sans cesse croissante, pour mener à bien ce programme ambitieux sur le plan environnemental par une prise en charge individualisée des besoins des citoyens.

Les missions de la SOWAER relatives à ce programme environnemental sont articulées autour de 3 axes :

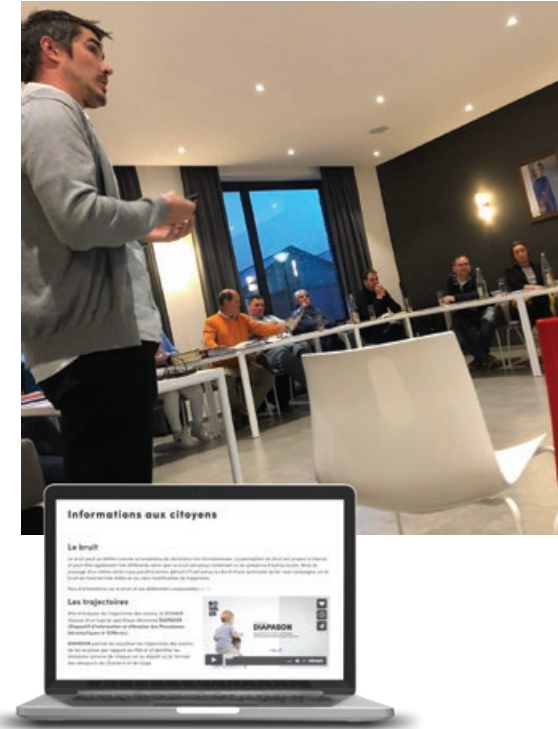
1. L'INFORMATION AUX CITOYENS

La SOWAER assure la distribution des informations auprès des autorités et des organismes compétents, ainsi qu'auprès des citoyens, en direct ou via les services SOWAER Environnement. Ce travail s'opère avec, comme outil central, le logiciel Diapason, spécialement créé pour cette fonction d'analyse et d'information.



Depuis 2004, au travers du **guichet unique** mis à disposition des citoyens sur chaque aéroport, **184.067 CONTACTS** ont été établis par nos services pour répondre à toute demande d'information qui a trait à la gestion des mesures environnementales.

Outre les contacts avec les citoyens, des séances d'information sont organisées avec le concours des communes, tantôt à destination



des collèges ou conseils communaux, tantôt à destination des citoyens d'une même commune. **45 RÉUNIONS** ont été organisées. Par ailleurs, des comités d'accompagnement pour chaque aéroport ont été créés regroupant les communes proches des aéroports. 35 communes y participent.



DIAPASON – un dispositif unique !

L'efficacité du plan d'accompagnement, dont la SOWAER est garante, repose sur un postulat de base : le respect des trajectoires par les avions et des seuils de bruit.

À cet effet, la SOWAER a mis en place un dispositif d'analyse et de surveillance particulièrement complet, basé sur le système Diapason, développé spécialement pour les aéroports wallons.

Un département spécifique, organise, recueille et analyse l'information sur

les trajectoires des aéronefs et l'impact sonore engendré par ceux-ci au droit du réseau des 33 sonomètres fixes, fonctionnant 24 heures sur 24, disposés autour des aéroports de Liège et Charleroi, assurant une mesure en continu de chaque mouvement d'aéronef.

Cet outil performant, contrôlé par des organismes indépendants extérieurs et le Service Public de Wallonie, permet, outre une information précise et personnalisée des citoyens, d'identifier les potentialités d'amélioration qui sont ensuite analysées avec les divers intervenants avant leur mise en pratique.

DEPUIS 2004, 10.000.000 D'ÉVÉNEMENTS SONORES DÉTECTÉS SUR LE RÉSEAU DE SONOMÈTRES.

Cet outil est disponible en ligne sur le site internet de la SOWAER mais également via une application pour smartphones et tablettes lancée en mars 2022.

Il permet de visualiser en temps réel le trafic aérien autour des aéroports de Liège et Charleroi, ainsi que le bruit associé tel que mesuré par le réseau de sonomètres fixes. L'ensemble des données du mois en cours est également accessible en replay. Il est en constante évolution afin d'informer encore mieux les citoyens.

Des sonomètres mobiles sont également utilisés pour réaliser des campagnes de mesures ponctuelles, notamment dans le cadre du principe d'égalité. Les résultats de ces campagnes complémentaires permettent de contrôler la stabilité des plans de bruit dans les divers quartiers analysés. À ce jour, ce sont plus de 1.625 mesures ponctuelles de bruit qui ont été effectuées autour des aéroports.

Des stations de mesure de la qualité de l'air !

Outre la mesure du bruit, la SOWAER, en collaboration avec l'Issep, a installé un système de monitoring permanent de la qualité de l'air autour des aéroports wallons.

PAS MOINS DE 27 POLLUANTS DIFFÉRENTS SONT MESURÉS. LES RÉSULTATS SONT DISPONIBLES EN LIGNE SUR WALLONAIR.BE



- ▶ 4 stations de mesures de la qualité de l'air (1 du côté atterrissage et 1 du côté décollage) ;
- ▶ 8 jauges de retombées d'hydrocarbures (2 du côté atterrissage et 2 du côté décollage).



2. L'INSONORISATION

Sur base des mesures mises en place par la Gouvernement wallon, la SOWAER intervient dans l'acquisition et l'insonorisation d'immeubles selon leur localisation dans les zones de bruit.

En partenariat avec l'ensemble des secteurs de la construction concernés, elle œuvre à une amélioration constante de la qualité et de la garantie du respect des niveaux d'affaiblissements acoustiques et des matériaux utilisés pour un meilleur confort de vie des citoyens.

DEPUIS 2004 : 1831 MAISONS ACQUISES, 4015 MAISONS INSONORISÉES, 5528 PRIMES À L'INSONORISATION OCTROYÉES PLUS DE 10.000 FAMILLES BÉNÉFICIAIRES DES MESURES



3. LA GESTION IMMOBILIÈRE

Le défi de la SOWAER est de gérer un patrimoine de plus de 700 (Liège et Charleroi) immeubles et de le valoriser au mieux dans le cadre du développement des aéroports et des zones de développement économique, mais aussi de contribuer au maintien d'un tissu d'habitat cohérent. Pour cela, elle a développé une véritable stratégie immobilière axée vers une amélioration de la performance énergétique de son patrimoine immobilier destiné à la location. Cette stratégie s'amplifie d'années en années pour atteindre 1 million d'euros d'investissements par an. 69 réhabilitations de logements sont prévus en 2024-2025.

En fonction de la localisation des immeubles dans les plans d'exposition au bruit, du développement de l'activité économique, des aéroports régionaux et des besoins identifiés dans le cadre des projets de requalification urbaine portés par les autorités locales, trois types d'actions sont menées :



- ▶ La démolition en vue de la requalification des terrains dans le cadre de projets compatibles avec l'environnement (projets économiques, écologiques, communautaires...).
- ▶ La location à des fins privées et/ou à des fins économiques
- ▶ La revente (à des fins d'habitat en-dehors de la zone la plus exposée au bruit, ou à des fins économiques en dehors de la zone A du PDLT.)



350 hectares de Zones d'activité économiques



Les immeubles sont revendus suivant des procédures assurant la publicité, la transparence et l'égalité de traitement entre les candidats acquéreurs.

Acteur sociétal engagé, la SOWAER met régulièrement une partie de son patrimoine locatif à disposition des personnes/des familles en difficulté (accueil des réfugiés ukrainiens, des sinistrés des inondations).

De plus, des terrains non bâtis sont mis à profit pour soutenir des initiatives d'associations locales (ASBL Horizon, Terre@air, École des cahottes,...).

well'air

L'AVENIR

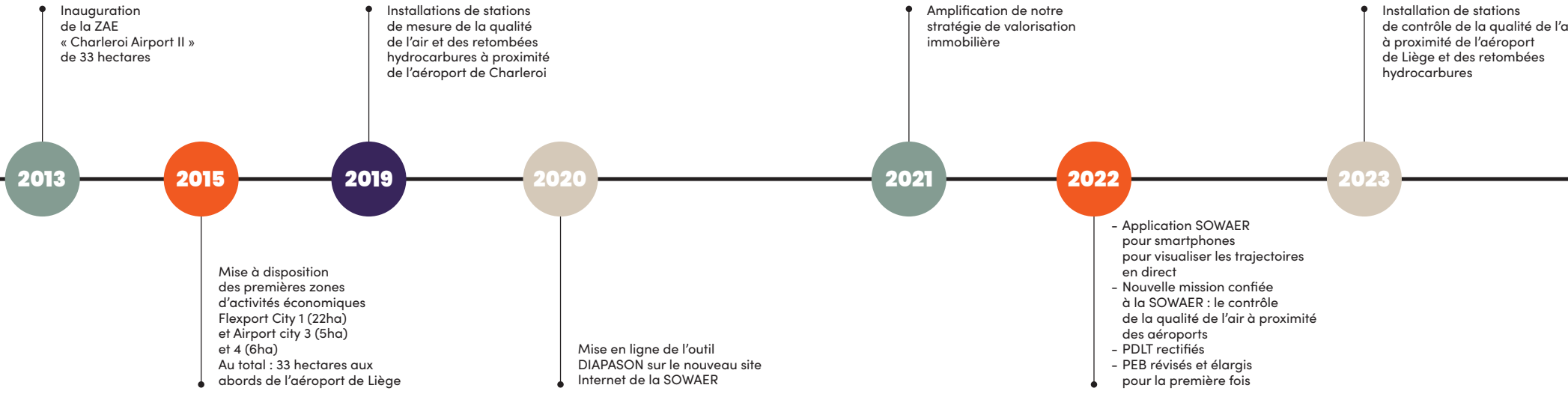
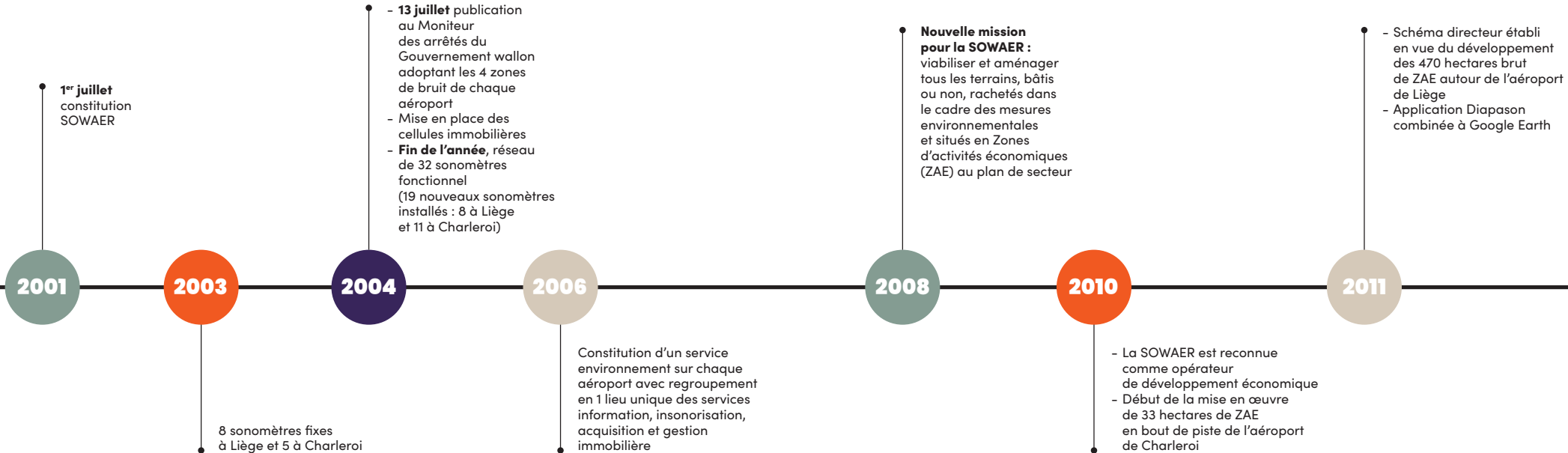
La SOWAER entend poursuivre ses missions et les amplifier. En effet, parmi les habitations reprises dans les zones des plans de bruit des 2 aéroports, de nombreuses familles peuvent encore bénéficier des mesures environnementales et notamment prétendre à l'acquisition de leur bien, une aide à l'insonorisation de leur habitation.

De plus, ces courbes de bruit ne sont pas figées et les plans d'exposition au bruit sont révisés tous les 3 ans en tenant compte du développement des 2 aéroports.

Notre contrat de gestion signé en 2022 pose de nouvelles balises pour les 5 prochaines années mais également une vision à long terme.

La SOWAER sera un partenaire engagé en matière de réduction du bruit à la source, d'amélioration de la qualité de l'air, de décarbonation du secteur aéroportuaire et de projets concrets en faveur de la restauration de la nature, du renforcement de la biodiversité et de la protection de la faune aux abords des aéroports.

La SOWAER veut également participer au renforcement de l'ancrage sociétal des aéroports par le développement d'espaces de dialogue et de rencontre entre le secteur aéroportuaire et les acteurs non aéroportuaires, notamment par le déploiement de la communauté Well'Air.



**SO
WA
ER**



Disponible sur
Google Play



Disponible sur
App Store

www.sowaer.be